Gazette de Cambrai : journal politique, littéraire, de commerce, d'annonces et d'avis divers



. Gazette de Cambrai : journal politique, littéraire, de commerce, d'annonces et d'avis divers. 1838-12-04.

Mardi 4 Décembre 1838. N° 140. Onzième Année.



Gazette CONSTITUTIONNELLE de l'Arrondissement de Cambrai,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE COMMERCE, D'ANNONCES ET D'AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE : Au bureau de la Gazette, Place-au-Bois, n° 14; à Paris, à l'Office-Correspondance de Lepelletier, Bourgoin et Ce, Place de la Bourse, n° 5; chez Destrilhes aîné et Cie., rue Gaillon, n° 13: chez Pignère de la Boulloy, rue St.-Honoré, 297, chez Delaire, rue J.-J. Rousseau, n. 3, où l'on reçoit aussi les annonces.

Ce journal paraît le Mardi, le Jeudi et le Samedi.

ABONNEMENT.
Par trim. pour Camb. 5 fr.
Pour le département 6
Pour l'étranger 7 50

PORTES DE LA VILLE.
Ouverture à 5 heures.
Fermeture à 9 heures 1/2.

Toutes les demandes, réclamations relatives à ce journal, doivent être adressées franc de port au directeur de la Gazette, M. Julien CHANSON, Place-au-Bois, à Cambrai.

Extérieur.

L'attitude pleine de sympathie, mais aussi pleine de réserve, que la France a cru devoir prendre vis-à-vis de l'Espagne, a été diversement appréciée dans les dernières discussions des cortès espagnoles. La conduite du gouvernement français a été attaquée il est vrai par deux députés de l'opposition, MM. Lopez et de Las Navas; mais elle a été justifiée par le ministère. Le duc de Frias et le ministre de l'intérieur ont déclaré que le traité de la quadrupe alliance ne cessait pas d'être exécuté. La vigilance de nos douanes sur la frontière des Pyrénées a eu de nombreux résultats; mais on ne tient compte ni des saisies d'armes, ni des arrestations de personnes qui sont opérées, on ne rappelle qu'avec une injustice évidente que les cas très peu nombreux où, malgré toute l'activité et tous les soins désirables, notre surveillance se trouve en défaut. Les réclamations de MM. Lopez et de Las Navas ne sauraient manquer d'avoir des échos dans notre opposition. La réponse est facile. Le gouvernement a fait tout ce qu'il était matériellement possible de faire d'après les clauses du traité.

— La *Gazette universelle* de Suisse contient l'article suivant :

Avant d'affirmer que M. le duc de Montebello n'a pas montré un caractère conciliant en Suisse, la Gazette de Bâle devrait citer un fait à l'appui de cette assertion. Toutes les notes adressées par M. de Montebello au Vorort émanaient du cabinet des Tuileries et non de l'ambassadeur : on ne peut par conséquent lui en attribuer la responsabilité. Dans ses rapports personnels avec les autorités helvétiques, le duc a, non seulement observé toutes les règles de l'étiquette, mais il a montré la plus grande bienveillance : aussi défions-nous la Gazette de Bâle de citer un seul grief d'un magistrat contre M. de Montebello? Au contraire, combien ont été grossiers les procédés de quelques magistrats et surtout de la presse radicale envers M. de Montebello? Des journaux soldés par le gouvernement suisse ne se bornaient pas à attaquer dans M. de Montebello, l'ambassadeur, ils attaquaient aussi en lui l'homme privé, avec d'autant plus d'acharnement que sa position élevée ne lui permettait pas de faire attention à leurs injures. M. Mortier, successeur de M. de Montebello, n'est pas encore arrivé à son poste et n'a pas dit un mot désobligeant à qui que ce soit. La Gazette fédérale rédigée par Siegwart-Muller, l'insulte déjà; les personnes changent, dit-elle, mais les principes restent; cela prouve que la haute position d'ambassadeur suffit pour irrit r la populace radicale : elle ne peut la niveler.

— D'après un article adressé de Berlin au *correspondant de Hambourg*, tous les indices, tous les frais démontreraient de plus en plus que la politique européenne est à la paix. Les habiles ne voient dans les préparatifs faits sur terre et sur mer par la plus grande puissance du Nord, que des démonstrations diplomatiques qui ne sauraient avoir de conséquences sérieuses, à cause des relations de bonne intelligence qui existent entre les divers états. La France et l'Angleterre, qui selon cet article, observent la Russie d'un œil méfiant, ne tarderaient pas à reconnaître leur erreur: L'empereur Nicolas possède un empire assez puissant pour ne pas songer à l'aggrandir et ce monarque n'a d'autre désir que d'assurer la vice-royauté de Pologne sur la tête de son gendre futur et par ce moyen d'arriver à la pacification générale des esprits.

ESPAGNE.

Les nouvelles reçues du Bas-Aragon sont fort tristes : le féroce Cabrera continue de faire fusiller les prisonniers et d'incendier les villages. Le général Van-Halen demande, sans pouvoir en obtenir, des renforts au gouvernement, pour étouffer l'insurrection. Espartero persiste à ne vouloir détacher, pour aller à son secours, aucun corps de son armée: le seul général qui obéisse en ce moment au gouvernement est le capitaine-général de la Galice. C'est de cette province que l'on tire encore quelques ressources, mais on a tout lieu de craindre qu'elles ne viennent à tarir bientôt.

FRANCE.

La coalition existe-t-elle réellement ou n'est-elle encore que dans l'espérance des partis? Les doctrinaires, seuls intéressés gravement dans la question, nous pardonneront de la poser, car plusieurs journaux de la gauche en sont encore là; et le *Constitutionnel* disait même, il y a quelques jours, que la coalition n'existait pas, qu'il ne peut pas y avoir de coalition. Franchement, on est un peu plus avancé que le *Constitutionnel* ne veut bien le dire; mais on l'est aussi beaucoup moins que ne le prétendent d'autres journaux. Les coalisés en sont encore aux pourparlers, aux conventions préliminaires, et l'on ne s'entend guères ou pas du tout. Bien habile sera la main qui pourra poser les premiers assises de cet édifice monstrueux! Ce n'est pas le tout que de vouloir former une alliance; il faut encore que chacun apporte sa part au fond social; or, il y a des gens, et beaucoup, qui ne veulent rien donner. Il est fort aisé d'écrire dans une brochure ou dans un journal, que toutes les oppositions vont s'entendre, qu'elles sont toutes réunies sous le même drapeau. Au fait, quand on leur dit de marcher, elles s'en vont chacune, d'un côté différent et reprennent leurs vieilles allures. Les alchimistes de la coalition auront bien de la peine à opérer la fusion de tous ces élémens hétérogènes : les lieutenans y font tous leurs efforts; les chefs paraissent en sourire de pitié.

« Allons au plus pressé, s'écrient les doctrinaires de » la défection, renversons le cabinet du 15 avril. Toute » boule noire est bonne pour cela. Nous verrons ensuite » ce qu'il y aura à faire le lendemain. »

Ce raisonnement peut être excellent dans l'esprit de ceux qui le font, car MM. Duvergier de Hauranne et Janvier sont bien convaincus que le lendemain sera pour eux, que la victoire ne peut être obtenue qu'à leur profit. Nous aurions la vérité du gouvernement représentatif, selon eux, du jour où ces messieurs et leur amis seraient au pouvoir. Mais le tiers-parti, mais la gauche, montrent moins d'empressement. On les a si souvent pris pour dupes! Le *Courrier Français*, le *Siècle*, veulent préalablement faire leurs conditions. Ils n'entendent engager la bataille, qu'avec la certitude que les résultats seront pour eux; ils repousseraient une victoire qui aurait pour effet de ramener au pouvoir, le ministère du 6 septembre, avec son cortége de lois répressives et ses tendances de Restauration. A tout prendre, le *Courrier* et le *Siècle*, M. Barrot et ses amis, préfèrent encore le 15 avril aux doctrinaires. Ils n'acceptent le secours promis par M. Duvergier, qu'à condition que ce secours serait sans conséquence pour ce qui se ferait le lendemain.

Voilà précisément la difficulté; c'est ce lendemain qui est impossible, supposé que la veille le soit un peu moins. La veille, à la rigueur, on pourrait se taire et voter; mais, le lendemain, il faudrait s'entendre sur les hommes et sur les choses. M. Thiers demanderait l'intervention; M. Guizot n'en veut pas. M. Barrot, pousserait à une réforme électorale; M. Duvergier combattrait cette prétendue réforme. M. Mauguin réclamerait la révision des lois de septembre; M. Jaubert déclarerait que ces lois doivent être maintenues dans leur intégrité M. Passy, exigerait la conversion des rentes, les partisans du ministère du 11 octobre n'admettraient pas la conversion. M. Garnier-Pagès demanderait la propagande et la propagande ne sourit pas plus à M. Passy qu'à M. Janvier ou à M. Duvergier de Hauranne. On voit combien serait irréalisable et chimérique la formation, même passagère, d'un ministère de coalition!

Remarquez que nous ne faisons ici aucune mention du parti légitimiste, qui apporte cependant à la coalition une douzaine de votes En nous renfermant dans les seules opinions que la Charte admet, l'alliance du lendemain, se montre déjà dans son impossibilité invincible. Un ministère qui réunirait toutes les nuances coalisées serait le comble de la folie; la plus fatale, la plus ironique des dérisions parlementaires. Le partage ne peut pas se faire. Il faut décidément que la victoire de la coalition soit à la droite ou à gauche, aux doctrinaires, ou au tiers-parti, ou à M. Barrot.

Un ministère Barrot n'est pas dans les probabilités sérieuses; reste donc le débat entre le tiers-parti et les doctrinaires.

Eh bien, croit-on, que si ces derniers l'emportaient, le tiers-parti ne se rejetterait pas aussitôt dans l'opposition? Croit-on que le tiers-parti appuierait les amis de M. Duvergier de Hauranne, quand ceux-ci seraient redevenus ministres? Personne ne le suppose. Comment ceux qui ne se contentent pas de M. Molé, se convertiraient-ils à M. Guizot? Admettez un cabinet doctrinaire, la gauche absorbe aussitôt le tiers-parti et fait avec lui une commune opposition. Où donc le nouveau ministère trouverai-t-il sa majorité? D'un autre côté, où serait la majorité du tiers-parti, si c'était lui qu'on appelât au pouvoir? N'aurait-il pas contre lui les radicaux, la gauche, les légitimistes, les amis de MM. Molé et Montalivet, et, en première ligne, les doctrinaires, les doctrinaires que leur désappointement rendrait plus exigeans, plus querelleurs, plus implacables que jamais.

Nous ne sommes pas seuls à voir les inévitables résultats du succès heureusement impossible de cette coalition. Le public en juge comme nous. La majorité en a déjà jugé de même dans la dernière session.

Nous disons trop peu : les chefs eux-mêmes, de la coalition, les chefs véritables, importans, sérieux, considérables, sont de notre avis. Leur esprit, plus mûr que celui de leurs lieutenans, ne sent que trop qu'on s'évertue pour une chimère. Aussi, voyez avec quel soin ils s'effacent. On peut bien parler en leur nom, et leur faire dire même beaucoup de sottises, mais ils se gardent de parler eux-mêmes. On leur demande tous les jours, des déclarations nettes et formelles, on les somme de prendre des engagemens, ils se taisent, ils permettent qu'on se batte pour eux et sous leurs couleurs, mais n'ayez pas peur! leur épée restera dans le fourreau. C'est par une toute autre porte que par celle de la coalition, qu'ils désirent tous pénétrer dans la citadelle. Ils n'ignorent pas combien est excellent le terrein sur lequel s'appuie le ministère actuel. On leur fait pitié quand on vient leur dire que le ministère est incapable, servile, corrupteur; mieux que personne ils connaissent la valeur de semblables reproches. On les a tant de fois adressés, dans les mêmes termes, avec la même violence et la même injustice à la plupart d'entre eux. Ainsi, pendant que les aides-de-camp se chamaillent entre eux, les généraux désavouent leurs aides-de-camp. N'est-ce pas là un beau commencement de triomphe, une belle garantie de succès? et n'est-ce pas une admirable chose que la coalition!

Comment a-t-on pu supposer un seul instant les moindres chances de succès à une semblable tentative dans un pays intelligent comme la France, dans un pays d'honneur et de loyauté? C'est quand la nation se repose à peine des fatigues et des dangers qu'a entraînés après elle la révolution la plus modérée, la plus légitime; c'est quand il retrouve à peine la stabilité, le calme et le repos, c'est quand tous les esprits se tournent vers le développement des intérêts et des richesses du pays, c'est alors qu'on vient de sang-froid, pour le plaisir de quelques ambitions, pour satisfaire quelques amours-propres, pour assouvir quelques vengeances injustes, nous proposer une nouvelle révolution! car les journaux coalisés, *le Courrier*, *le Messager* l'ont dit eux-mêmes, ce qu'ils veulent est une révolution. Ils ne s'en cachent pas; et en effet, quand l'action du pouvoir serait entravée, suspendue, annullée, quand l'anarchie serait dans la chambre, quand une majorité quelconque deviendrait impossible, quand tous les partis auraient affiché un si profond mépris de tout principe, de toute conviction, de toute morale, qu'attendre autre chose qu'une révolution?

La révolution que les coalisés méditent, c'est celle-ci : renverser les limites que la charte impose depuis huit ans; mettre la royauté au-dessous de tout, la bâillonner, l'enchaîner, l'entourer de fictions, de décisions et de mensonges, et la livrer dans cet état, aux hommages du pays.

Voilà pourquoi tant d'hommes qu'on est parvenu à compromettre, s'étonnent et s'effraient de l'œuvre à laquelle on les invite. Les intérêts de la société, le sentiment national, sont contre vous. Voilà pourquoi vous ne pouvez vous entendre, voilà pourquoi vous tombez à chaque pas, voilà pourquoi les torches que vous agitez s'éteignent entre vos mains. N'est pas conspirateur qui veut, entendez-vous? et voilà pourquoi après dix mois d'hostilités et d'efforts, nous sommes fondés à vous demander encore aujourd'hui si la coalition existe réellement.

A dire toute notre pensée, nous le souhaitons. Nous souhaitons que tous ces héros d'indépendance, d'habileté et de vertu, se montrent une fois au grand jour et tels qu'ils sont. Nous serions bien fâchés que la coali-

tion ne put parvenir à s'organiser. Nous demandons instamment qu'elle combatte, car nous sommes sûr de sa défaite, et le châtiment qui lui est réservé doit soulager d'un grand poids la conscience publique indignée depuis trop long-tems. Que les coalisés tâchent donc de s'entendre, qu'ils concilient tant bien que mal, leurs principes de toutes couleurs, qu'ils oublient leurs antécédens contraires! qu'ils abordent avec ensemble la tribune et le scrutin! la majorité a besoin de leur donner une leçon.

La majorité n'a rien à craindre, car elle n'a rien à renier, rien à désavouer, rien à cacher. Elle vaincra ses nouveaux adversaires par la force des mêmes intérêts et des mêmes principes qui ont déjà triomphé tant de fois. Au nom des lois, au nom de la société, au nom de la royauté méconnue, elle imposera silence à d'odieux outrages, elle fera justice d'abjectes calomnies, elle mettra de ridicules sophismes au néant. Après cela la majorité passera paisiblement aux affaires quand le terrein aura été déblayé!

Tout ce qui restera de la coalition, c'est le souvenir des intrigues lâchement tramées par quelques hommes dont le pays attendait mieux. C'est le souvenir de faiblesses bien coupables. On aura vu M. Barrot, si compromis en d'autres tems, se compromettre encore une fois. On aura vu, peut-être, à la grande joie de ses rivaux, tel nom, jusqu'ici éminent et honoré, finir par le plus triste naufrage. Cela sera affligeant sans doute, pour les amis sincères de la révolution de juillet; mais ceux qui périront, l'auront voulu; et, du moins, la majorité aura préservé les prospérités publiques; elle aura maintenu la royauté dans la sphère élevée où l'a placée la constitution; elle aura affermi les idées de conservation, de légalité et d'ordre; elle aura détruit les germes de l'anarchie parlementaire. Jamais majorité n'aura rendu de plus éminens services au pays.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Temps* continue ses attaques contre la coalition doctrinaire, et il faut avouer que la vigueur de sa logique et l'inflexibilité de ses argumens, rendent une réponse bien difficile :

Le journal doctrinaire cherchait hier, dit-il, à établir que la majorité dépendait de son parti, et que les chefs de la doctrine en passant dans l'opposition, apporteront avec eux l'appui nécessaire pour renverser les ministres. Cette prétention était appuyée de calculs qui avaient pour objet d'établir que le ministère du 15 avril n'avait dû sa majorité sur les fonds secrets qu'au concours du parti doctrinaire, et que ce parti venant à déplacer sa voix, transformerait en majorité la minorité qui refusait les fonds secrets. Ce calcul repose sur une basse fausse. Il suppose que la minorité libérale recevra un accroissement réel par sa coalition avec la doctrine. Nous avons établi que cette coalition, par le trouble qu'elle jette dans les esprits était de nature à rendre plus de services au ministère qu'elle ne lui portera de préjudice. Les chiffres des majorités et des minorités parlementaires, ne peuvent être pris pour point de départ d'un raisonnement politique, qu'autant qu'on n'apporte pas un changement notable à la situation des partis.

Le *Journal des Débats* termine ainsi un article où il démontre la légalité, la convenance, la nécessité de la mesure qui vient d'être prise relativement à la garde nationale de Metz :

Nous ne ferons plus qu'une remarque; on voit sous quels sinistres auspices la pétition pour la réforme électorale va se présenter à la chambre. Elle sème la discorde dans les villes; elle soulève les pouvoirs municipaux les uns après les autres; elle divise la garde nationale; elle fait oublier à des officiers ce qu'ils doivent au représentant de l'autorité civile; elle introduit la délibération sur les affaires de l'Etat, dans un corps où cette délibération est un délit contre la constitution. A ces traits ne reconnaissez-vous pas la main et l'inspiration des partis? Vraiment la réforme électorale promet d'heureux fruits à la France, et c'est bien commencer que de jeter dans une de nos plus grandes villes de funestes dissentions. Cela nous garantirait un bel avenir si la chambre et le bon sens public n'étaient pas là pour faire justice une bonne fois de toutes ces manœuvres.

Paris.

2 décembre. — Beaucoup de députés sont déjà arrivés à Paris; les salons politiques se rouvrent, et toutes les probabilités de la session y sont discutées. Chaque opinion attache une grande importance à savoir quelle influence les départemens ont exercé sur les vues de leurs mandataires. L'état de morcellement de la chambre actuelle donne en effet un très haut intérêt à la solution de cette question.

— D'après les ordres de M. le ministre de la guerre, M. le commandant de Vincennes forme en bataillons les compagnies de tirailleurs d'Afrique. Le 1er bataillon doit partir pour Alger le 10 du courant.

— Une chapelle ardente, dans laquelle est déposé le corps de M. le maréchal comte de Lobau, vient d'être construite dans cette partie des Tuileries qui est occupée par l'état-major général de la garde nationale.

— La ville de Paris concourt pour 20,000 fr. aux dépenses des funérailles de M. le maréchal Lobau.

— On annonce que les funérailles de M. le maréchal comte Lobau auront lieu samedi prochain.

— Une contestation où se sont trouvées mêlées la gastronomie et la politique, amenait ces jours derniers devant le tribunal civil de la Seine un des commissaires du banquet donné à M. Laffitte, à l'occasion de son élection, et le sieur Legrand, limonadier; celui-ci réclamait de M. le commissaire une somme de 950 francs dont, suivant lui, on lui aurait fait tort malicieusement, sur le débit des liqueurs et du café. Le tribunal a réduit sa réclamation à 150 fr. qui lui seront payés à titre de dommages et intérêts.

— On parle d'un banquet qui doit avoir lieu dans les salons de Véry, le 2 décembre prochain, jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Tous les anciens officiers de tous grades et de toutes armes de la garde impériale, qui sont à Paris, se proposent d'assister à cette fête purement militaire.

— Voici un nouveau trait de la bienfaisance de la Reine : S. M. ayant été informée que le fils d'un ouvrier du faubourg St-Marceau, qui avait obtenu une bourse à l'institution des sourds-muets, allait être renvoyé de l'établissement pour défaut de paiement de trousseau exigé, a fait annoncer qu'elle se chargerait de cette dépense. Ainsi l'élève va pouvoir achever ses études.

— Il est certain que les troupes étrangères évacueront le territoire pontifical, mais rien n'est encore fixé sur l'époque plus ou moins prochaine de leur départ. Les Autrichiens sont près de Catholica et de Pesaro et il leur faudra donc plusieurs jours de marche pour arriver jusqu'au Pô; les Français au contraire peuvent s'embarquer à Ancône en un seul jour. On a proposé un départ simultané, et c'est ce qui aura lieu.

— M. le duc de Choiseul, pair de France, aide-de-camp du Roi et commandant supérieur du château du Louvre, est mort cette nuit après une longue et douloureuse maladie.

— Hier, en mémoire du huitième anniversaire de la révolution polonaise, une messe a été célébrée dans l'église St-Germain-des-Prés, à l'autel de St-Casimir. C'est un prêtre polonais qui a officié. 500 Polonais environ ont assisté à cette cérémonie.

— Un ordre du jour de la première division militaire, à Paris, enjoint de ne donner aux factionnaires que les consignes écrites pour les chefs de service. Ces consignes imprimées sont affichées dans chaque guérite. Le même ordre du jour annonce que le caporal qui, dans la nuit du 14 au 15 novembre a transmis verbalement une consigne à la sentinelle, vient d'être cassé.

— Une tempête épouvantable, dit l'Armoricain, de Brest, du 27, a commencé vers minuit et comme elle est survenue après un tems calme, bien des sinistres sont à craindre.

Départemens.

AISNE. — Une décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 27 octobre dernier approuve le projet de restauration de l'église paroissiale de Saint-Quentin, dont la dépense se trouve fixée à 56.000 francs compris les 5,500 francs réclamés pour objet d'art.

— Une batterie du 3e régiment d'artillerie doit arriver à Laon le premier décembre prochain, pour y tenir garnison. Cette batterie se compose de 100 hommes et 100 chevaux.

HAUTE-GARONNE. — Un assassinat affreux vient d'être commis sur la personne du gouverneur de la vallée d'Aran, résidant à Vielle. Le 25 novembre à 9 heures du soir, la troupe de la garnison, composée de 65 hommes, se porta dans la maison du gouverneur pour se plaindre d'une diminution de solde qu'on venait de faire, disait-on, injustement. Tous les esprits étaient irrités à un point extraordinaire. Quelques-uns d'entr'eux, sans doute, plus exaspérés, frappent à la porte du gouverneur, qui, au moment où il paraissait à sa fenêtre, reçoit un coup de feu. La balle traverse son épaule. Au bruit de l'arme et aux cris du blessé, sa femme et sa fille aînée accourent précipitamment à son secours. Mais tandis qu'elles prodiguent leurs soins empressés au malheureux gouverneur, les factieux enfoncent la porte et pénètrent dans l'appartement de leur chef qu'ils trouvent gisant et ensanglanté sur son lit. Au lieu de se laisser toucher par ce spectacle, les forcenés achèvent le mourant avec les baïonnettes et le percent de mille coups, malgré les supplications et prières de son épouse qui leur demandait à deux genoux sa vie ou qu'on lui donnât plutôt la mort à elle-même. On dit même qu'ils allaient sacrifier les malheureuses femmes à leur fureur lorsqu'un officier est arrivé à tems pour les sauver. Mardi la femme du gouverneur et sa fille ont été transportées à St-Beat, où elles ont été réunies à deux autres sœurs que cette dernière avait à la pension de Saint-Gaudens. Le gouverneur et sa famille étaient de Barcelone.

Nord.

LILLE. — Un contrebandier de la commune de Godewaersvelde a été arrêté par la gendarmerie de Bailleul, comme compromis de complicité dans l'assassinat commis à Eecke.

— M. Rossignol, juge d'instruction au tribunal de première instance de Douai, a été nommé, sur la proposition de M. le préfet du Nord, et par arrêté de M. le ministre de l'intérieur du 20 novembre, membre de la commission de surveillance des prisons de Douai, en remplacement de M. Fouquay, décédé.

VALENCIENNES. — Nous apprenons que la Société des *Fouilles de Bavai et de Famars*, habilement dirigée par M. *Hottelart*, vient de découvrir sur une colline, entre les communes de Famars et de Préseau, à quatre pieds environ du sol, des constructions romaines paraissant avoir servi de conduit d'eau à une ou plusieurs salles de bains existant dans les environs. Ces constructions consistent en trois lignes parallèles de tuyaux en belle terre cuite, ayant chacun 5 pieds environ de longueur. Ces tuyaux ont la forme de colonne, sont placés horizontalement sur terre sans aucune maçonnerie, enchâssés les uns dans les autres et hermétiquement fermés par de la terre glaise. Depuis huit jours, des ouvriers sont occupés à suivre ces lignes de tuyaux que l'on enlève à mesure qu'on les découvre. On espère ainsi parvenir à rencontrer un édifice quelconque qui pourrait amener la découverte d'objets précieux pour les arts. Il est à remarquer que dans l'une seulement des trois lignes, on parvient difficilement à retirer des tuyaux intacts, ce qu'on ne peut guère attribuer qu'à la qualité corrosive de l'eau qui y conduit. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de cette découverte.

— Une ordonnance royale, en date du 26 novembre, autorise M. Dorlodot à établir à Anzin une verrerie composée de quatre fours de fusion.

BAVAY. — Des voleurs se sont introduits le 24 novembre dernier, à l'aide d'escalade et de fausses clefs, dans l'étude de Me Degrelle, notaire à Bavay; une somme de 900 fr. environ a été enlevée.

AVESNES. — La crainte des chiens enragés répand, depuis huit jours, la frayeur dans nos campagnes; cette semaine on n'a entendu de toutes parts que des coups de fusils tirés sur les animaux divagant çà et là.

M. le maire d'Avesnes, pour prévenir tout accident, a fait publier aujourd'hui la défense de laisser circuler aucun chien dans la ville, jusqu'au 15 décembre sans être menés en laisse.

Cambrai.

Le gouvernement vient de publier des documens précieux sur la statistique commerciale. Le défaut de renseignemens de cette nature était l'obstacle qui s'était toujours opposé au progrès de la science économique. Nous semblons entrer dans une ère nouvelle, et si le ministère continue, comme nous l'espérons, à publier périodiquement et avec le même soin, un recueil de faits aussi précis, les études avanceront d'un pas ferme, et aux clartés de ce flambeau, sortiront du cahos et des théories vagues où elles se sont égarées jusqu'à ce jour.

Les tableaux de statistique qui viennent d'être mis au jour pour l'année 1837, peuvent se résumer sous deux chefs principaux; le commerce général et le commerce spécial à l'importation : le commerce général comprend tout ce qui est entré en France par terre et par mer; le commerce spécial tout ce qui est entré dans notre consommation intérieure.

A l'exportation, le commerce général embrasse tout ce qui est sorti de France par terre et par mer; le commerce spécial ne se compose que de produits d'origine française.

Plusieurs tableaux indiquent le mouvement de notre navigation.

Le commerce général de la France avec les colonies et les puissances étrangères, s'est élevé pendant l'année 1837, importations et exportations réunies, à un milliard 566 millions. Comparé au mouvement commercial de 1836, il présente une diminution de 301 millions.

Il y a eu pendant cette année 1837, accroissement dans nos exportations pour la Belgique, les Etats Sardes, la Suisse et les Pays-Bas; mais il y a eu diminution dans celles pour les Etats-Unis, le plus important de nos marchés. Cette diminution s'explique par la crise qui a agité ce pays en 1837.

Quoique le ralentissement que notre mouvement commercial a éprouvé en 1837, puisse s'expliquer par des causes passagères, il ne faut pas moins se préoccuper des moyens d'agrandir nos relations avec les autres nations, et déjà le gouvernement est entré dans cette voie où le guidera d'une manière sûre le compte-rendu qu'il vient de publier.

— Une assemblée des principaux fabricans de sucre indigène, tenue à Saint-Quentin le 24 novembre, a pris les résolutions suivantes :

Un membre ayant exposé que, tourmenté par les employés, il avait cessé de tenir les registres de défécation; qu'il lui avait été fait un procès-verbal; qu'il avait consulté à ce sujet, et que les conclusions de la consultation, étaient : que la loi oblige les fabricans à payer l'impôt mais non à tenir les écritures exigées par l'administration. La généralité des fabricans était d'avis de se refuser, dans toutes les usines, à tenir les registres de défécation; néanmoins, sur l'observation faite que cette mesure était inopportune, il a été arrêté seulement, que tous les frais faits et à faire, pour les procès-verbaux de la régie contre des fabricans de sucre pour refus de tenue des registres de défécation, seraient supportés par la caisse commune.

Lecture ayant été faite des lettres des comités de la Somme et de Valenciennes, les propositions contenues dans ces lettres sont l'objet d'une vive discussion, à la suite de laquelle un membre propose de répondre à ces comités :

Qu'il serait nuisible aux intérêts des fabricans de réclamer en ce moment, ainsi que le demandent les comités de la Somme et de Valenciennes, *la liquidation de la sucrerie indigène* : que cette question devra être traitée en assemblée générale, à Paris, et lorsqu'on s'occupera de la marche à suivre auprès du gouvernement et des chambres pour la défense de l'industrie sucrière. Un autre membre demande que, si le gouvernement persiste dans sa proposition de dégrever les sucres coloniaux, *sans rapporter la loi qui frappe d'un impôt le sucre indigène*, on réclame alors le remboursement intégral des capitaux engagés dans cette industrie; ainsi que cela s'est pratiqué en Angleterre lors de l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises.

Ces deux opinions sont développées avec énergie. L'assemblée consultée déclare se réunir à la seconde proposition.

Elle décide en conséquence, qu'une pétition rédigée dans le sens de la seconde proposition, sera adressée à M. le président du conseil des ministres. (*Echo.*)

— Depuis quelques jours l'atmosphère est battue par une tempête presque continuelle, quelques éclaircies dans le ciel ne suspendent que momentanément la pluie qu'accompagnent de violens coups de vent. Au reste, les nouvelles qui nous arrivent de Paris, Nantes, Rochefort et Dieppe font penser que cette tourmente est générale.

— D'après les documens statistiques les plus récens on compte en France 192,000 pauvres mendians. Ce qui donne une proportion générale de 1 sur 60.

— Le gouvernement donne tous les jours de nouvelles preuves de sa sollicitude pour l'extension de l'instruction élémentaire. M. le ministre de l'instruction publique a, comme on le sait, autorisé les instituteurs à tenir des classes particulières pour les adultes que leur âge avancé empêcherait de fréquenter les écoles primaires, et déjà beaucoup de départemens, qui ont compris les avantages de cette nouvelle création, s'occupent activement d'en régulariser l'organisation.

PRISÉE DE LA ST-ANDRÉE 1838.

CAMBRAI.—Blé première qualité, 25 fr. 50 c. l'hect.

Seigle	13	20
Orge	13	»
Avoine	7	80

DOUAI.—Fin blé, 26 fr. 32 c. l'hect. — Bon blé, 24 fr. 45 c. —Blé de cens, 22 fr. 22 c.—Seigle. 13 fr. 09 c,—Orge, 12 fr. 59 c.—Avoine, 6 fr. 01 c.—Fèves, 8 fr. 86 c.

— On lit dans un journal de médecine :

L'Académie royale de Médecine est le seul corps savant institué par le gouvernement pour examiner les produits alimentaires, afin de les rejeter s'ils sont nuisibles ou insignifians, et de les approuver s'ils sont salutaires. Le seul aliment qui ait fixé son attention, et mérité deux fois son approbation, est le *Racahout des Arabes*, que tous les médecins de Paris conseillent aux personnes faibles ou atteintes de maux d'estomac; ils l'ordonnent également aux *dames* et aux *enfans* comme étant le déjeûner le plus léger et le plus nutritif.

HISTOIRES FANTASQUES

DE LA FLANDRE. (1)

PAR EUGÈNE BOULY.

LE PALADIN-NOIR.

Dans le dernier fragment que nous avons publié, une erreur typographique a supprimé un paragraphe sans lequel certains passages deviennent inintelligibles. Nous donnons ici ce paragraphe.

Après ces mots : La contemplation d'Emma exalta, ranima s'il était possible les flammes dont il brûlait déjà. *Lisez :* Quand ils entrèrent, Emma ferma le livre, et d'un signe amical fit approcher Rémond. Le comte voulut se retirer.

— Restez, dit-elle, etc.

(SUITE.)

VII.

Cependant le rival du comte Artus, docile aux ordres du Paladin-Noir, était allé l'attendre aux ruines de St-Julien.

Appuyé contre un mausolée de marbre, il promenait son regard tantôt sur ces tombes entr'ouvertes où gisaient pêle-mêle de pâles ossemens, tantôt sur ces hardies colonnades, brisées par la fureur des barbares, tantôt sur ces lourds et sombres nuages que la voûte écroulée laissait apercevoir dans le ciel, courant, s'allongeant sous le souffle du vent furieux.

Des ronces et autres plantes sauvages pendant des croisées dépouillées de leurs vitraux, faisaient entendre un bruissement plaintif en se froissant les unes contre les autres. Les bruits du ciel commençaient à se joindre aux émotions de la terre, et de temps à autre, les feux de la foudre déchirant le voile de la nuit, jetaient leur rougeâtre lumière sur des statues mutilées de saints, de chevaliers ou de moines, et les animaient pour ainsi dire d'une vie passagère et sans durée. Alors Rémond les distinguait plus facilement, et il lui semblait que des yeux menaçans, que des bras levés sur lui, lui présageaient de sinistres destinées. Quelquefois même l'illusion allait jusqu'à lui jeter d'horribles imprécations.

— Retire-toi, mortel sacrilége, criaient les figures de pierre; laisse dormir en paix les spectres et les morts.

Ses sens étaient glacés, le tonnerre ne se taisait plus, le vent en tourbillonnant enlevait une grosse poussière du sein des décombres et en frappait au visage l'infortuné Rémond dont l'esprit affaibli croyait reconnaître en cela des heurts et des coups de fantômes.

Les voilà donc, se dit-il, ces monumens profanés où doivent s'accomplir mes funestes destins. Les voilà ces autels funèbres qui recevront nos lugubres sermens. Ah! je ne sais quelle folle inquiétude... s'il en était temps encore... mais comment reculer?... O vous que ma présence insulte en ces lieux, vous qui errez sous ces ruines redoutables, pardonnez à mon erreur, à mon crime. Soyez indulgens, car vous avez souffert comme moi; comme moi vous avez aimé, hélas! et plus que moi sans doute, vous avez été aimés.

Tout à coup une pâle statue, qu'il fixait depuis quelques instans, fait un mouvement, agite ses voiles qui deviennent souples comme l'étoffe d'un vêtement, et prenant les formes vaporeuses d'un fantôme, s'avance vers lui d'un pas grave et solennel.

— Rémond, dit le spectre, tu veux donc être maudit?

Rémond n'eut plus la force de répondre. Il était tombé à genoux, et sous l'impression d'une frayeur mortelle, les yeux baissés vers la terre, il semblait implorer en tremblant la clémence du trépassé.

Mais, au même instant, à l'extrémité d'une longue galerie qui aboutissait à la chapelle, une autre voix cria : Rémond!

— C'est lui, pensa l'amant d'Emma, c'est le Paladin!

Il reprit courage, se leva... le spectre avait disparu.

— Que mes esprits sont faibles, dit-il, je crois voir des fantômes!

Il ne se trompait pas. Il avait vu quelque chose, et ce n'était pas une ombre.

Tout fut oublié : frayeur, souffrance, remords. Devant lui le noir chevalier vient de déposer la comtesse de Morène. O enivrement! ô triomphe d'amour! Rémond, dans un transport de joie indicible, l'entoure de ses bras, la presse sur son cœur, comme pour s'assurer qu'il n'est pas encore abusé par quelque chimère. Il doute de son bonheur.

— O ma bien aimée, dit-il, regarde; je suis ton Rémond.

— Rémond! *il faut l'aimer*, répond la comtesse en se rappelant les paroles du Paladin; *si je ne l'aime, il va mourir.*

Horreur! ces paroles d'amour sont prononcées avec un froid glacial.

— Hé quoi! c'est ainsi que tu me parles de tendresse?

— Je t'aime beaucoup, reprend Emma d'une voix monotone et errante au hasard; tous les feux de l'amour sont dans mon cœur. Ne suis-je pas tout à toi, ne suis-je pas ta fiancée?

— Oh! c'est vrai! c'est vrai! mais elle dort, pensa l'amant infortuné, et jamais son nom ne doit se former sur mes lèvres. Regarde-moi, douce et belle compagne. O ciel! un œil de cadavre... fixe, terne, hagard! c'est le regard d'un trépassé... et c'est ainsi que je vais la posséder! Damnation! ses baisers seront froids, ses yeux porteront la terreur, ses mouvemens seront ceux d'une machine. Que devenir? ici la mort, là-bas la foudre; ici le sacrilège, là-bas la colère du ciel... ah! cela ressemble à une trame d'enfer.

— Il n'est plus temps de reculer, dit l'Espagnol d'une voix sévère. Rappelle-toi qu'après Rémond c'est le Paladin-Noir; renonces tu déjà.

Rémond par un mouvement convulsif, a serré plus fortement la comtesse de Morène qui pousse un cri.

Un écho lui répond, et la voix du fantôme qui a tant effrayé Rémond lui crie en s'éloignant dans la lointaine galerie : « Pauvre enfant! ils t'ont ensorcelée; mais patience! le secours viendra.

— Que Satan confonde la vieille Alice, s'écrie le dangereux enchanteur; elle nous a découverts et ne manquera pas de nous trahir. Hâtons donc l'accomplissement de la cérémonie. Noirs esprits, ajouta-t-il d'un ton emphatique et comme pour imposer à Rémond, sortez de vos retraites ténébreuses; et vous, restes humains qui avez vécu et souffert comme nous, soyez nos témoins, recevez les sermens qui vont être prononcés; qui oserait rompre ces chaines rivées sur des tombeaux?

Rémond sentait ses dents claquer les unes contre les autres, une sueur glacée l'inondait, des vertiges fascinaient son regard, des sons inouis vibraient dans ses oreilles, il crut voir un moment un chœur de moines sortir de la poussière, et le *de profundis* chanté par des voix lamentables préluda pour lui aux douces joies du mariage.

Cependant le noir chevalier avait placé sur un fût de colonne une longue pointe de fer. Soudain la foudre descend en tournoyant autour de ce magique conducteur et embrase des gaz méphitiques qui jettent des clartés livides et font apercevoir des oiseaux monstrueux, enfans de la nuit, qui voltigent épouvantés et dont les cris sinistres se mêlent aux bruits du tonnerre.

— Approchez, enfans, vous allez être unis.

— Où donc est le ministre? demande Rémond.

— Devant toi, reprend l'Espagnol.

— Toi-même... ô sacrilège! je me damne, nous ne sommes plus qu'une proie pour l'enfer.

— Jurez, dit l'autre d'une voix terrible, en joignant ensemble les mains d'Emma et de Rémond; jurez d'être l'un à l'autre.

Et de tous les coins du monument détruit, de toutes les tombes éparses ça et là autour d'eux, des voix sépulcrales répètent : jurez.

— Vous l'entendez, ajouta l'homme de damnation, habile à profiter des effets naturels de l'écho, vous l'entendez, les morts l'ordonnent.

Qui eût résisté en un pareil moment? les élémens bouleversés hurlaient au loin dans la nature, les fascinations de l'effroi et de l'amour pressaient Rémond de toute part : sa vertu, affaiblie par l'infortune et le doute, n'avait plus de ressort pour se relever sous tant d'impressions fatales : il jura, Emma fit de même.

— Je vous unis, dit alors le Paladin, en poussant un éclat de rire effroyable... A toi, Rémond, jusqu'au réveil, puis à moi pour l'éternité!

A ces mots Rémond tomba presqu'anéanti, il ne vit plus rien, n'entendit plus rien, ne sentit plus rien; il râlait comme un agonisan : à cela se bornait son existence.

Quand il revint à lui, toute la magie avait disparu. Le tonnerre lointain envoyait à peine encore quelques sourdes bordées dans les nues, la lune commençait à rendre ses rayons timides à la terre, et Emma, immobile comme les blanches statues parmi lesquelles elle figurait, était devant Rémond attendant son réveil et fixant sur lui ce regard de pierre qui faisait mal à voir.

La voilà donc, seule devant moi, pensa le coupable époux, cette femme si belle, si nécessaire à ma vie, elle dont le sourire m'énivrait de bonheur, elle dont une caresse m'eût fait frémir de volupté, la voilà et je n'ose la regarder, et je n'ai plus le courage de lui dire un mot de tendresse, et je frissonne, je pâlis, quand je devrais être ivre de joie. Hé quoi! ce rêve de ma vie entière : être tout à une femme qui serait tout à moi, ce rêve de mes jours d'espérance, de mes nuits de félicité, ce rêve pour la réalisation duquel j'ai tout donné : mon avenir, mon ame, ma compagne elle-même, ce rêve trompeur ne devait m'amener qu'à un affreux désenchantement! Un vide sans fin se forme devant moi, et la voix du désespoir gronde sourdement dans les déserts de mon ame. O hymen! quelles sont perfides tes menteuses séductions!

Emma le regardait toujours, impassible comme si elle eût été de marbre. Il s'efforça enfin de retrouver quelques étincelles de son enthousiasme éteint.

— O ma bien aimée, dit-il, rassure ton époux; vois : ma tête est brûlante, une fièvre ardente me dévore; la crainte, le remords... Ah! répète-moi que tu m'aimes, qu'en m'aimant tu es heureuse.

— Oui, je suis heureuse, dit-elle froidement... La vieille Alice court bien vite.

— Stupéfaction! cette froideur mortelle, ces idées sans suite, comme celles du sommeil, augmentèrent encore la confusion de Rémond. Il se prit à comparer cette pâle ombre d'Emma avec la délicieuse enchanteresse du château de Morène.

— Où donc est la brillante comtesse au regard d'ange, à la parole douce et vive, à l'esprit fin et pétillant? Qu'est devenue son ame si pleine de chaleur et d'expression? Elle qui attirait à soi tous les hommages, tous les cœurs, elle dont la seule présence animait les nobles réunions désertes sans elle, elle la fleur parfumée du château de Morène, la fleur à la fraîche et pure corolle, la voilà profanée, avilie, par l'amour insensé et criminel d'un clerc sans vertu, sans renom.

O coupable Rémond, qu'as-tu fait? que vas-tu devenir malheureux profanateur, qui as brisé bien plus qu'un chef-d'œuvre de marbre, qui as violé bien plus qu'un sanctuaire sacré, qui as déshonoré, jeté au néant la femme que tu aimais? Que dis-je? jeté au néant... ah! si ce n'était que le néant!... c'est le Paladin, l'homme damné, l'émissaire infernal.

A cette pensée, bourrelé de regrets, fumant de rage, Rémond essaya de jeter au loin ses poignantes réflexions; il voulut s'étourdir :

— Cherchons du moins, dit-il, à jouir du présent. Bonheur empoisonné, joie coupable et pénible, qu'importe! je suis son époux, je veux accomplir ma destinée,

De ses bras tremblans et crispés, il entoure de nouveau la taille de la belle châtelaine, il approche de son sein ses lèvres convulsives et brûlantes; de son haleine enflammée il agite les voiles qui la couvre.

— Permets, dit-il, permets que ton esclave enivre tout son être d'un premier baiser d'amour.

— Je vois mon père... répond-elle; oui mon père et un jeune homme que j'aimais... que j'aimais, il y a bien long-temps...

Elle montrait du doigt des objets invisibles à Rémond, et que son œil fixe croyait voir, voyait peut-être au travers d'un mur du temple détruit.

— A quel être suis-je enchaîné! se dit Rémond; elle rêve, elle me désespère, et je ne puis la réveiller.

— Je les vois, ajoute la jeune comtesse, je les vois parcourant les ruines du monastère accompagnés d'Alice et de leurs gens. Alice les guide par ici, fuyons.

— Qu'est-ce, et pourquoi ces discours? Ton imagination effrayée...

— Je vois, oh! je vois bien distinctement.

— Mais ta vue est tournee vers un mur épais et sans ouverture... Non tu te railles de moi, tu veux me refuser...

Il l'étreignait plus avidement, plus fortement contre son cœur, lorsqu'un bruit confus de pas et de voix se fit entendre, des torches allumées inondèrent les cloîtres déserts; une foule de gens pénétrèrent par toutes les ouvertures dans la chapelle ruinée.

— Elle n'a dit que trop vrai! s'écria Rémond, nous sommes perdus.

Et tenant toujours Emma enlacée dans un de ses bras, il saisit de l'autre main son poignard et attend avec une froide fureur l'issue de cette redoutable visite.

(*La suite au prochain numéro.*)

J. Chanson,

Propriétaire-Gerant.

(1) Ces histoires, inédites, étant la propriété de la *Gazette Constitutionnelle*, nous poursuivrons par toutes les voies de droit les journaux qui les reproduiraient sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de l'auteur.

PETITES AFFICHES.

Prix des insertions : **VINGT CINQ CENTIMES** par ligne, et **vingt centimes** pour les abonnés.

A VENDRE.

COMMUNE DE TILLOY.

à vendre,

Pour entrer en jouissance de suite,

Une jolie **maison** de campagne, nouvellement restaurée, située à Tilloy, avec un très beau jardin, planté d'arbres fruitiers et un très grand verger, dans lequel il y a arbres fruitiers, plans d'artichaux, d'asperges, etc. Le tout contenant 106 verges, entouré de murailles et de haies vives, et tenant au chemin de la Neuville-St-Remy à Tilloy.

S'adresser, pour traiter, au bureau du journal.

VENTE
de Marchandises,
LIVRES ET LINGE,

dépendant de l'actif de la faillite du sieur BETHFORT-BERA, négociant au Cateau.

Le Vendredi sept Décembre 1838, deux heures de relevée et les jours suivans, s'il y a lieu, à la même heure, il sera, à la requête de MM. Eugène FAREZ et FOULON, avoués à Cambrai, et FONTAINE, huissier au Cateau, syndics définitifs de ladite faillite, dûment autorisés à cet effet, procédé, en la Salle des Ventes, place St-Martin à Cambrai, à la vente publique et aux enchères, par l'un de MM. les Commissaires-Priseurs de cette ville, d'une grande quantité de beaux et bons livres, la plupart soigneusement reliés, d'une partie de linge et de diverses marchandises et en fer, le tout faisant partie de l'actif de la faillite dudit sieur Bethfort-Béra.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.

Le catalogue des livres se distribue aux adresses suivantes : à CAMBRAI, chez MM. Eugène FAREZ, Edouard FOULON, avoués, JOLY, à la Salle des Ventes, et au Cateau, chez M. FONTAINE, huissier.

Cambrai, le premier Décembre 1838,

(8528) BOMMIER, huissier.

A LOUER.

Étude de Me DUCHANGE.

La Commission Administrative des hospices et Bureau de Bienfaisance de la ville de Cambrai, annonce que le VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1838, deux heures après midi, dans la Salle ordinaire de ses réunions, rue St-Julien, par le ministère de Me DUCHANGE, notaire à Cambrai, il sera procédé à la location publique, par neuf ans de

1. 7 hectares 97 ares 85 centiares (22 mencaudées 50 verges) au terroir de Ribecourt.
2. 1 hectare 9 ares 78 centiares (3 mencaudées 10 verges) au terroir de Montigny.
3. 2 hectares 12 ares 76 centiares (6 mencaudées) au terroir de Marquion.
4. 2 hectares 92 ares 54 centiares (8 mencaudées 25 verges) au terroir de Marcoing.
5. 35 ares 46 centiares (1 mencaudée) au terroir de Morenchies.
6. 2 hectares 87 ares 97 centiares (8 mencaudées 12 verges) au terroir de Rumilly.
7. 4 hectares 60 ares 98 centiares (13 mencaudées) au terroir de Flesquières.
8. 8 hectares 11 ares 70 centiares (22 mencaudées 87 verges) au faubourg St-Sepulcre.
9. Et 6 ares 64 centiares (18 verges) au terroir d'Anneux.

Voir pour plus amples renseignemens les affiches placardées.

S'adresser pour connaître les conditions de la location au secrétariat de l'administration ou chez Me DUCHANGE, notaire. (8529)

A LOUER,

une grande Maison,

Située sur l'Esplanade. Elle se compose de 4 étages de 40 pieds de profondeur, 30 de largeur, éclairés chacun par 10 fenêtres. Le tout en très bon état, est planchéié et plafonné. Ce local, entr'autres usages, serait très propre à un pensionnat. Il y a cour avec bâtimens pour cuisine et buanderie, puits et de très belles caves.

S'adresser à M. Casiez-Dehollain. (8530)

A CÉDER.

A CÉDER,

pour en jouir de suite,

Dans une maison située à la Porte Notre-Dame et qui a encore quinze mois de bail,

un Etablissement

BIEN ACHALANDÉ

de charcutier-cabaretier,

S'adresser à M. LHÉMAN, receveur de l'octroi, à la porte Notre-Dame. (8531)

A CÉDER PRÉSENTEMENT,

FONDS
DE LIBRAIRIE
ET
DE LITHOGRAPHIE
brevetées.

Ce FONDS, situé dans une ville très commerçante aux environs de Paris, est composé :

1° D'une LIBRAIRIE d'environ 3,000 volumes;

2° D'articles de Papeterie, Reliûre et Cartonnages en tous genres.

Cet Établissement est en activité ; sa position est avantageuse pour la vente journalière.

L'acquéreur trouvera tout ce qui est nécessaire pour les travaux de reliûre et cartonnage; il jouira aussi de la continuation du bail du Cessionnaire, dont le prix est très modéré, pour la totalité de la maison, avantageusement situé.

S'adresser, pour les renseignemens, à M. J. CHANSON, imprimeur à Cambrai. qui donnera tous renseignemens. (8532)

AVIS.

La Compagnie des **Bateaux accélérés du Nord**, sous la raison DUQUESNE, FLORENTIN et Comp., a l'honneur d'informer le Commerce, que les marchandises dont le transport lui est confié, sont assurés contre le *feu* et les *risques de navigation*, par les Compagnies d'Assurances du Havre ci-après dénommées, savoir ;

La Compagnie P. DELESSERT, l'AVENIR et la Compagnie du Commerce.

La Compagnie DUQUESNE, FLORENTIN et Comp. en présantant au commerce sécurité et modicité dans les prix, espère que ces avantages lui mériteront toute préférence.

L'Agent principal de la Compagnie, à Cambrai, est M. CRÉPY fils auquel on est prié de s'adresser. (8533)

à vendre,
UNE MÉCANIQUE
AU CHARBON,

Avec toutes ses mesures et ses accessoires,

Garantie neuve, au plus juste prix.

S'adresser au bureau du journal. (8534)

☞ On demande de bons **Garçons** d'écurie.

S'adresser au bureau du journal.

Société d'Esquerchin.

MM. les Actionnaires de la SOCIÉTÉ D'ESQUERCHIN sont invités à se rendre, munis de leurs titres, à l'Assemblée générale qui aura lieu le *Lundi 24 décembre prochain*, à une heure de relevée, au Jardin Royal, à Douai.

1°. Pour entendre le rapport sur l'état des travaux et la position de la Société ;

2°. Pour remplacer ou réélire, aux termes des articles 19 et 25 des Statuts, les deux Membres sortans du Conseil d'Administration ;

3°. Pour délibérer sur les mesures qui pourront être proposées, soit par l'Administration, soit par les Membres de l'Assemblée, et sur les changemens qu'il serait jugé nécessaire d'apporter à l'Acte social.

Afin de faciliter à MM. les Actionnaires qui ne pourraient se rendre à l'Assemblée générale, le moyen de s'y faire représenter par un Mandataire pris dans la Société, le Conseil d'administration a décidé qu'il y aurait, le 10 Décembre prochain, à l'hôtel du Nouveau-Monde, à Douai, de 1 à 5 heures de relevée, une réunion extraordinaire à l'effet d'opérer la conversion des Actions au porteur en Actions nominatives.

L'administration engage MM. les Actionnaires à visiter les Travaux.

Le Président du Conseil d'Administration,

(8536) SALMON FILS AINÉ.

Mercredi 12 Décembre 1838, deux heures après midi et jours suivans, s'il y a lieu, en la Salle ordinaire de l'établissement, il sera procédé à la vente des Effets engagés au Mont-de-Piété dans les mois de Septembre et Octobre 1837.

Ceux qui voudront empêcher la vente de leurs Effets, devront les dégager, avant le 11 Décembre 1838, à midi. (8537)

TRÉSOR DE LA POITRINE.
Pâte pectorale et Sirop
AU MOU DE VEAU

de DEGENETAIS, breveté,

Autorisée par ordonnances du Roi des 23 mai, 1835 et 14 mars 1838.

Les perfectionnemens qui ont été apportés dans la préparation de cette pâte qui est un excellent bonbon pectoral, lui donnent une supériorité incontestable sur tous les pectoraux pour la guérison des RHUMES. TOUX, PHTHISIE, CATARRHES, ASTHMES, et toutes affections de poitrine.

On ne doit confiance qu'aux boîtes portant le cachet et la signature DÉGENÉTAIS. — Dépôts à Bouchain, M. Flament, pharmacien; à Cambrai, M. Cordier-Derome; ph.; à Doua, M. Lemaire, ph.; à Dunkerque, M. Stival, ph.; à Hénin-Liétard; M. Blondel, ph.; à Lille. M. Chattelyn, ph.; et Dhéré-Dourlens, ph.; à Maubeuge, M. Courtin, ph.; à Merville, M. Herboul, ph.; aux Moulins. M. Dupas, ph.; à Roubaix; M. Piscart, ph.; à Seclin, M. Douchet, ph.; à Valenciennes, M. Izambart, ph.;

PATE DE LICHEN

Pour le Rhume

Composée par J, A. RENARD, pharmacien, rue Vivienne, n. 19.

La **PATE** de LICHEN composée, est pectorale, sédative, calme la Toux, et modifie les crachemens abondans qui épuisent si promptement dans les maladies de la poitrine ; c'est surtout dans les Rhumes opiniâtres et de longue durée qu'il convient d'en faire usage.

Elle arrête la Phthisie pulmonaire lorsqu'elle est à son début, et réussit un certain tems encore après cette époque, enfin elle procure un soulagement sensible et retarde les progrès du mal lorsqu'il n'y a plus d'espoir de guérison.

Au reste, cette Pâte qui ne peut nuire en aucun cas, est un médicament aussi doux que salutaire; pour s'en servir, on en met fondre un morceau ou deux dans la bouche ; à chaque quinte de toux que que l'on éprouve, et quatre ou cinq morceaux le soir en se couchant.

La **PATE** de **LICHEN** se vend en boîtes de 60 c., et 1 f. 20 c. chez J. CHANSON, imprimeur-libraire, Place-au-Bois à Cambrai.

CHOCOLAT
STOMACHIQUE RAFRAICHISSANT

A la Châtaigne du Brésil,

(BERTHOLETIA INSIGNIS).

Dépôt à Cambrai, chez J. CHANSON.

PRIX :

CHOCOLATS DE SANTÉ.

1°	Chocolat de santé.		2 fr.	00
2°	id.	santé fin,	2	50
3°	id.	santé surfin.	3	
4°	id.	santé superfin,	3	50
5°	id.	par excellence,	4	

CHOCOLATS A LA VANILLE.

Demi-Vanille,	3	00
Une Vanille,	3	50
Double Vanille,	4	00

Etat Civil.

NAISSANCES.

21 *Novembre.* — Louise-Marie-Josephe Lecomte, fille de Louis-Joseph, menuisier, et de Marie-Josephe Francart.

22. Alfred-Jean-Baptiste Moreau, fils de Jean-Baptiste-Joseph, marchand épicier, et de Elisabeth-Virginie Doffe. — Louis-Raymond Panien, fils de Louis-Alexandre, serrurier, et de Pacifique Gabet.

23. Clément-Louis Verly, fils de Louis, journalier, et de Caroline Binze. — Catherine Clochez, fille de François, journalier, et de Eléonore Godin.

24. Victorine Pot, fille de Désiré, maréchal-ferrant, et de Emélie Elbaut. — Jean-Baptiste-Valentin Botson, fils de Herculin, tisseur en coton, et de Sophie-Aschain. — Léonie-Catherine-Josephe Ringeval, fille de Jean-Baptiste, tanneur, et de Victoire Boudet. — Etienne-Rémi Gras, fils de Louis, pain-épicier, et de Julie Doby.

25. Catherine-Constance Delfosse, fille de Benoît, garçon de magasin, et de Constance Bonnedamme.

26. Jules-Gustave-Napoléon Goy, fils de Claude-François, lieutenant d'infanterie en activité de service au 47e de ligne, et de dame Judith Hennechart. — Catherine Mahieu, fille de Louis, brigadier au premier régiment de dragons, et de Marie-Anne Evrard. — Florence-Irma Hanot, fille de Georges, négociant, et de Hortense Duplouy — Clémence-Cœlina Leseur, fils de Nicolas, portefaix, et de Alexandrine-Louise Deligne.

27. Henri-Désiré-Joseph Vaillant, fils de Prosper, portefaix, et de Emélie Gobeau.

28. Irma Damez, fille de Alexis, mécanicien, et de Marie-Josephe Loison.

Promesses de Mariages.

Entre : Alexis Louis-Désiré Maniette, commis-négociant, né à Cambrai, et Marguerite Langlet, née à Inchy, tous deux domiciliés en cette ville. — Augustin-Joseph Delache, journalier, né et domicilié à Cambrai, faubourg St.-Druon, et Marie-Anne-Augustine Delhaye, née à Abancourt, journalière, domiciliée à Cambrai, faubourg Notre-Dame, veuve de Philippe Dartus. — Louis-Joseph Détrez, cordonnier, veuf de Catherine Billiard, et Catherine Castelain, journalière, tous deux nés et domiciliés en cette ville. — Georges Reugger, né à Dirmenach (Haut-Rhin), employé à l'hôpital militaire de Strasbourg, y domicilié, et Florentine Charron, lingère, née à Cambrai, y domiciliée de droit, et de fait à Strasbourg.

MARIAGES.

28 *novembre.* — Auguste-François Delcroix, 26 ans, cultivateur, faubourg Notre-Dame, et Fanie-Josèphe Pluvinage, 31 ans, cultivatrice, née et domiciliée à Cambrai, faubourg St-Ladre.

DÉCÈS.

23 *novembre.* — Louise-Marie-Josèphe Lecomte, 2 jours. — Henriette Redberg, 81 ans, ancienne couturière, veuve de Charles-Eugène Decaudin. — Sophie-Julie-Josèphe Hurez, 48 ans, sans profession, épouse de Charles Chauwin, boulanger.

25. Angèle-Adèle Frère, 17 jours.

27. Emile-Aimé-Joseph-Henri Fiévez, 15 mois.

BULLETIN COMMERCIAL.

PRIX DES GRAINS ET GRAINES.

DÉSIGNATION.	CAMB. 1 déc.	LILLE. 29 no.	DOUAI 27 no.	VALEN 30 no.	ARRAS 1 déc.
Blé haut prix.	26 00	30 33	27 00	30 50	25 00
Prix moyen.	23 40	29 04	25 40	28 00	24 00
Bas prix. . .	18 00	28 55	23 50	26 50	22 00
Seigle haut prix	13 20	12 25	13 30	11 00	11 50
Bas prix. . .	12 00	00 00	00 00	00 00	00 00
Orge haut prix	13 00	00 00	12 50	00 00	00 00
Bas prix. . .	10 50	00 00	00 00	00 00	00 00
Avoine haut prix	07 80	07 84	06 50	06 60	06 25
Bas prix. . .	06 00	06 56	00 00	00 00	00 00
Colza. . h. p..	27 60	28 00	23 20	00 00	29 00
Œillette h. p.	23 25	24 00	22 75	00 00	23 00
Cameline h. p.	19 50	24 00	20 35	00 00	21 00

Farine 101 kil.	
1re qu.	43 00
2e qu.	42 00
Foin.	58 00
Paille.	35 00
Pain blanc les 3 kil.	1 25
Pain bis.	1 10
Charb.	3 00
Bois de c.	14 00

HUILES ET TOURTEAUX.

DÉSIGNATION.	CAMB. 29 no.	LILLE. 29 no.	ARRAS 1 déc.	DOUAI
Huiles.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Colza	95 00	95 50	95 00	00 00
Œillette	92 00	88 50	89 00	00 00
Lin	00 00	81 00	84 00	00 00
Cameline . . .	00 00	84 50	85 00	00 00
Chenevis. . . .	00 00	87 00	82 00	00 00
Tourteaux.	00 00	00 00	00 00	00 00
Colza	13 50	15 00	13 00	00 00
Œillette	10 50	11 75	10 00	00 00
Lin	00 00	18 50	17 00	00 00
Cameline . . .	00 00	13 00	12 00	00 00
Chenevis. . . .	00 00	13 00	12 00	00 00

MARCHANDISES EN GROS.

	LILLE, 17 nov.	
Savon blanc le kil. .	de 1 10	à 01 15
Savon noir la tonne. .	58 00	60 00
Sel gris les 100 kil. .	34 00	00 00
Amidon.	54 00	56 00
Café Bourbon le kil. .	02 70	02 80
id. d'Haïti. . . .	02 12	02 20
Gr. de lin de Riga, la t.	00 00	00 00
Huile ép. p. quinq. l'h.	97 50	00 00
id. pour réverbères.	95 50	00 00
3/6 esp. le litre. . .	1 70	00 00
Eau-de-vie pr. de Hol.	01 90	00 00
Genièvre le doub. lit.	00 87	00 92
Potasse d'Am. 100 kil.	92 00	00 00
Suif fondu du pays. .	120 00	00 00

MOUVEMENT.

CAMBRAI, 1er *décembre.* — Peu d'approvisionnement en grains farineux; aussi avons-nous eu un peu de hausse sur les blés.

Les seigles toujours bien enlevés.

Les scourgeons peu demandés en ce moment.

Pas de variations sur nos grains.

BOURSE de Paris du 1.

3 p. %.	81 65
5 p. %.	110 30
Actions de la Banque,	2730 00

Cambrai, Imp. de J. CHANSON;

Dans laquelle on confectionne, au plus bas prix possible, labeurs, registres imprimés, circulaires, têtes de lettres, prix courans, factures, affiches, et généralement toutes les impressions pour le commerce, les mairies et les administrations, quelles qu'en soient l'importance et l'espèce. — Vente de papier, par rame, prix de fabrique; fournitures de bureau et ateliers de reliûre